

Vaud : quelle école pour l'avenir ?



Deux projets scolaires figurent au menu des votations cantonales vaudoises du 4 septembre. Le SSP recommande de voter NON à l'initiative Ecole 2010 et OUI à la Loi sur l'enseignement obligatoire. Trois enseignant-e-s présentent les enjeux et les arguments. **LIRE EN PAGES 4 et 5**

PHOTOCASE

EMS: des droits bafoués

LIRE EN PAGE 2

VAUD – Licenciées ou contraintes de quitter l'établissement, les employées de l'EMS des Boveresses sont déterminées à se battre. Leur expérience démontre une fois de plus que la dégradation des conditions de travail nuit à la qualité de l'hébergement en EMS.

Non à la dégradation des conditions de retraite

LIRE EN PAGE 3

GENÈVE – Le SSP ne désarme pas face au projet de fusion des caisses de retraite publiques. Afin de mobiliser plus librement, il a suspendu sa participation au Cartel intersyndical. Le personnel a montré qu'il est prêt à se mobiliser!

La vision d'un militant combatif

LIRE EN PAGE 7

ENTRETIEN – Récemment retraité, Georges Piotet revient sur son activité militante à la Région Vaud du SSP. Sur la base de sa longue expérience syndicale, il analyse la situation du syndicat et les enjeux auxquels il est confronté.

De Fribourg à Caracas

LIRE EN PAGE 8

FEMMES – Les thèmes discutés à la Conférence mondiale des femmes de Caracas ne sont pas sans rapport avec ce que nous connaissons en Suisse. Retour sur un événement qui a réuni en mars dernier des femmes du monde entier.

22 septembre, une date à retenir

LIRE EN PAGE 8

SANTÉ – Dans un contexte marqué par les nouvelles règles de financement, la journée du 22 septembre sera une échéance importante pour le personnel du domaine sanitaire. Il fera entendre qu'il refuse d'être pressé comme un citron!

SITE INTERNET DU SYNDICAT

www.ssp-vpod.ch

Des textes sur...

- > La situation dans les cantons de Suisse romande
- > L'actualité syndicale: mobilisations contre les politiques d'austérité, AVS/2^e pilier, etc.
- > Des dossiers thématiques: conditions de travail, enseignement, etc.

... et bien d'autres encore

Editorial

L'information au service de l'action collective

Pour un syndicat, l'information – à commencer par celle adressée à ses propres membres – est un aspect non négligeable. Un journal reste un outil précieux pour faire connaître les actions et les prises de position syndicales.

Après presque quatorze ans passés au secrétariat de la région Vaud du SSP – des années riches et passionnantes –, c'est avec plaisir que je débute mes nouvelles fonctions en tant que rédacteur de *Services Publics*. Je tiens à saluer tou-te-s les collègues avec lesquels j'ai eu la chance de travailler et de militer au cours de ces années. Désormais, avec le sentiment de prendre de la hauteur, je vais m'inté-

resser aux activités de l'ensemble des régions du SSP et aux multiples domaines dans lesquels notre syndicat intervient. La diversité qui caractérise notre syndicat, notamment du point de vue des catégories professionnelles, représente un beau défi, stimulant, pour celui qui a la responsabilité du journal.

Mais prendre de la hauteur ne signifie pas pour moi perdre le contact avec l'activité syndicale concrète et avec la réalité quotidienne des salarié-e-s. Car c'est bien à ce niveau-là, celui des lieux de travail, que se situe le cœur du travail syndical. En ce sens, ma conception du rôle d'un rédacteur syndical est, me semble-t-il, très proche de celle qui a animé Guy Zurkinden (merci encore à lui pour la qualité de son travail – nous espérons qu'il nous fera parvenir de temps en temps des articles sur le mouvement social et syndical au Brésil!). Ce journal continuera ainsi à relayer les combats, les campagnes et les interventions du syndicat et de ses régions, en essayant d'accorder une

attention toute particulière aux mobilisations des salarié-e-s.

Faire connaître les revendications et les actions du personnel qui lutte, notamment en faisant grève, c'est apporter un appui aux collègues mobilisé-e-s, mais c'est aussi donner des idées et du courage aux autres salarié-e-s. On ne mentionnera jamais trop la longue grève à l'EMS Maison de Vessy, qui s'est terminée victorieusement le 1^{er} juin dernier (voir *Services Publics*, n° 10, 24 juin 2011): la détermination de ces collègues a été à proprement parler exemplaire. Le mot est un peu galvaudé, mais ici il a tout son sens! Le 14 juin 2011, qui a vu des dizaines de milliers de femmes dans tout le pays se mettre en mouvement, restera aussi comme une date marquante, qui se doit d'être suivie de prochaines actions. D'autres échéances, dans cette période de reprise, nous attendent encore. Dans le secteur de la santé, une dynamique doit se mettre en place en vue de la journée nationale du 22 septembre prochain (voir en page 8). A Genève, nos collè-

gues ont su prendre avec courage les décisions qui s'imposaient pour défendre les intérêts du personnel et l'heure est à la préparation des mesures de lutte (voir en page 3).

Bien entendu, ce journal continuera aussi à publier des analyses et des informations critiques sur l'actualité nationale ou internationale et sur les projets qui touchent les conditions de vie et de travail des salarié-e-s. Dans un monde où quantité croissante d'information ne rime pas avec amélioration de la qualité, le rôle d'un syndicat est aussi, sans doute plus que jamais, d'offrir des moyens de décrypter les enjeux et de ne pas se laisser intoxiquer par la propagande diffusée par l'écrasante majorité des médias. Enfin, le site Internet a également un rôle très important. En complément à la publication «papier», il pourra contribuer, je l'espère, aux futurs succès de notre syndicat.

PHILIPPE MARTIN
RÉDACTEUR

« FAIRE CONNAÎTRE LES
RENDICATIONS ET LES
ACTIONS DU PERSONNEL »

Quelle école pour demain ?

VAUD – Les votations cantonales du 4 septembre portent notamment sur deux projets scolaires. Si aucun des deux ne correspond à l'école telle que la souhaite le SSP, l'un représente un recul alors que l'autre constitue un petit pas en avant. C'est pourquoi le SSP – Région Vaud appelle à voter NON à l'initiative Ecole 2010 et OUI à la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO).

L'école vaudoise actuelle (Loi scolaire de 1984) se caractérise par son extrême sélectivité sociale qui pénalise tous les élèves dont les parents n'ont pas les moyens économiques, sociaux ou culturels de soutenir leurs enfants dans leur cursus scolaire. A cela s'ajoute la précocité de cette sélection: c'est à l'âge de 12 ans déjà que les enfants sont orientés vers l'une des trois filières (VSG, VSB, VSO) de manière presque irréversible, ces filières étant quasiment étanches. Ce système attribue ainsi très tôt une place dans la hiérarchie scolaire à chaque enfant, ce qui contribue largement à déterminer son avenir professionnel et sa place dans la hiérarchie sociale.

Résultat: actuellement, près d'un tiers des élèves peinent à trouver une solution en fin de scolarité, que ce soit une place d'apprentissage ou une formation. Le SSP est convaincu qu'une autre école est nécessaire, une école qui favorise la réussite de toutes et tous les élèves.

Renforcer l'école primaire

Le temps passé à l'école joue un rôle essentiel car une part importante de la sélection scolaire est fondée sur la capacité d'apprendre très vite et de se soumettre, dès l'enfance, à une logique de concurrence. Actuellement, la dotation

horaire durant les six premières années est insuffisante; elle ne laisse pas assez de temps pour assurer des bases solides. Ce «manque» d'école pèse cruellement sur les élèves les moins favorisés dont les parents ne peuvent pas compléter ce qui n'est pas fait en classe.

L'initiative Ecole 2010 dénonce une prétendue «dégradation des connaissances», mais ne prévoit ni une augmentation du nombre d'heures ni de mesure concrète qui tendrait à améliorer la réussite scolaire des élèves. Par contre, elle introduit les moyennes générales depuis l'âge de 6 ans, un âge auquel d'autres fonctionnements doivent être valorisés.

La LEO rend obligatoire le cycle initial, conformément à HarmoS, et augmente le nombre d'heures du degré primaire. Au total, ce sont l'équivalent de 18 semaines de plus dont bénéficieront les élèves sur l'entier de leur scolarité, soit près d'un semestre. Cette augmentation permettra de renforcer le français et les mathématiques, sans pour autant diminuer l'importance attribuée aux autres disciplines. Dans cette optique, plus de 14 millions de francs seront ajoutés au budget de l'école obligatoire (environ 2%). Ces mesures concrètes et réalisables permettront d'améliorer les compétences et les connaissances scolaires des élèves.

Des filières secondaires moins rigides

Dans l'école vaudoise actuelle, la répartition des élèves dans des filières différentes se fait dès l'âge de 12 ans. L'école secondaire, organisée en trois filières presque étanches, renforce encore cette sélection précoce au détriment des enfants, en particulier des moins favorisés. En effet, une fois l'orientation effectuée, il n'existe pratiquement plus aucune possibilité de changer de voie. Ce modèle, parmi les plus sélectifs de Suisse, n'est pas favorable à l'intégration scolaire et sociale et a pour effet de marginaliser une proportion importante d'élèves. De plus, il n'assure pas de meilleurs résultats que les autres cantons.

L'initiative Ecole 2010 renforce l'exclusion et la sélection; elle durcit les modalités d'évaluation avec le retour de la moyenne générale, augmentant encore les effets d'une orientation aussi précoce. Elle prévoit même que les élèves de voies différentes soient scolarisés dans des bâtiments séparés! Elle va ainsi totalement à l'encontre de la volonté du SSP de construire les bases d'une école qui vise à réduire la sélection sociale et à développer la réussite scolaire pour toutes et tous.

La LEO n'est pas la réforme ambitieuse que le SSP souhaitait. Elle introduit, en particulier, un dispositif

L'enjeu de la votation

L'initiative Ecole 2010 s'oppose radicalement à notre vision de l'école publique. Sa conception d'une école utilitariste, basée quasi uniquement sur les lois de l'économie marchande, ne rejoint en rien celle que notre syndicat défend, celle d'une école émancipatrice, ancrée aussi dans une réalité sociale, développant des connaissances et une culture dans tous les domaines, qu'ils appartiennent aux arts, aux sciences dites «exactes» ou humaines.

L'acceptation de cette initiative nuirait à la grande majorité des élèves. Le SSP appelle donc à voter NON à l'initiative Ecole 2010, soutenue activement par le Centre patronal et l'UDC.

La LEO, quant à elle, n'est pas la réforme ambitieuse de l'école que le SSP souhaitait. Malgré cela, elle offre des améliorations pour les élèves; l'évolution incontestablement positive du statut des enseignant-e-s généralistes au primaire représente un autre point de satisfaction.

Pour le SSP, le statu quo est indéfendable! Partant du principe qu'il ne faut pas manquer l'occasion de faire un pas, même modeste, vers une école moins sélective, le SSP a décidé d'appeler à voter OUI à la LEO.

(«enseignement consolidé») pour les élèves les plus en difficulté qui, dans une certaine mesure, risque de perpétuer la logique d'exclusion actuelle. Malgré cela, elle propose quelques améliorations avec un système plus perméable et plus souple qu'aujourd'hui. Le passage de trois à deux filières (générale et pré-gymnasiale) et l'enseignement à niveaux dans trois branches (français, math, allemand) en voie générale sont nettement moins stigmatisants et plus adaptés à chaque élève. L'enseignement à niveaux implique un regroupement des élèves en fonction de leurs aptitudes dans les branches concernées; l'élève peut être bon dans une branche et moins dans une autre. Par ailleurs, plusieurs passerelles existeront entre les voies et les niveaux.

Cette différence est indéfendable; c'est aussi une menace pour les acquis des enseignant-e-s du degré secondaire.

L'initiative Ecole 2010 ne propose aucune modification à cet état de fait et inscrit dans le marbre, pour de très nombreuses années, les inégalités de traitement. Voilà qui démontre bien que les initiants ne se préoccupent pas des conditions de travail des enseignant-e-s! De plus, l'initiative abolit la liberté pédagogique en imposant le modèle d'enseignement dit «explicite».

La LEO prévoit que les maître-sse-s généralistes, responsables d'une maîtrise de classe, bénéficieront d'une décharge comme leurs collègues du secondaire, confortant ainsi cet acquis en le généralisant. De plus, les autres dispositions restent en vigueur et une négociation pour un nouveau statut du personnel enseignant sera engagée. Une nouvelle opportunité d'améliorer la situation actuelle se présentera alors. Finalement, la LEO garantit la liberté pédagogique et clarifie les missions des enseignant-e-s.

SSP – RÉGION VAUD

Améliorer le statut des enseignant-e-s

Aujourd'hui, le niveau de salaire et la charge horaire varient selon le statut attribué par l'Etat aux différentes catégories d'enseignant-e. De plus, aux actuels cycles initial et primaire, ni le statut de maître-sse-s de classe ni la rémunération correspondante n'exis-

Vaud, dimanche 4 septembre 2011

EXCLUSION ET INÉGALITÉS ?



NON

À ÉCOLE 2010

VERS PLUS DE JUSTICE SOCIALE ?



OUI

À LA LEO

www.ssp-vaud.ch 

Eviter les erreurs d'EVM

En 1996, EVM (Ecole vaudoise en mutation) a été la révision la plus conséquente de la loi scolaire. Si elle a constitué une modeste avancée – permettant de retarder d'une année la répartition dans des filières différentes – les conditions de réalisation se sont révélées désastreuses et les objectifs poursuivis n'ont de loin pas tous été atteints. Pour les parents, de nombreux flous demeurent aujourd'hui encore quant à leur marge de manœuvre. Afin de remédier à cela, la LEO définit clairement les droits, mais aussi les devoirs de chacun-e (parents, élèves, enseignant-e-s et direction). Pour les enseignant-e-s, EVM a fortement dégradé les conditions de travail, en particulier par les lourdes contraintes administratives qu'elle a imposées, la multiplication de réunions lors des premières années, l'absence de formation adéquate et les différents plans d'économie des années qui ont suivi. Cette situation préoccupante avait déjà fait l'objet de nombreuses mises en garde par le SSP.

Ainsi, nous accorderons une attention toute particulière à la mise en œuvre d'une nouvelle loi, à son financement et aux conditions de travail qui en découleront.

En l'état, le SSP constate que la LEO présente des modalités d'application claires et un financement supplémentaire. L'adoption de l'initiative Ecole 2010, elle, risque fort de conduire à la gabegie générale, le texte compliquant le fonctionnement de l'école et aucun financement n'étant acquis. Dans tous les cas, nous nous devons d'être vigilant-e-s!

Ecole 2010 et LEO : quelles conséquences pour les enseignant-e-s ?

VAUD – Entretien avec trois membres du comité des enseignant-e-s du SSP – Région Vaud: Elise Glauser enseigne au cycle initial (école enfantine), Cora Antonioli au secondaire II, dans un gymnase et Julien Eggenberger, président du SSP – Enseignement, au secondaire I.

Quels effets auraient pour vous, dans votre activité professionnelle, la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et l'initiative Ecole 2010 ?

Julien – Au secondaire I, Ecole 2010 accentuerait ce qui ne fonctionne pas bien actuellement. Son entrée en vigueur durcirait le système des filières. De plus, elle conduirait à un retour en arrière, en réintroduisant le principe que les élèves sont regroupés dans des bâtiments différents en fonction de la voie dans laquelle ils ont été orientés. La LEO donnerait au contraire un peu de la souplesse qui manque aujourd'hui. Pour une partie des élèves qui ont des difficultés, le système des niveaux permettrait d'offrir un endroit où ils sont bons, où ils sont en situation de réussite.

Elise – En rendant l'école enfantine obligatoire et en l'inscrivant clairement dans l'école primaire, la LEO introduirait une plus grande considération pour ce niveau et reconnaîtrait l'importance de ces toutes premières années. C'est un aspect très important pour moi. L'autre, c'est bien sûr l'introduction d'une décharge pour maîtrise de classe au primaire.

Peux-tu expliquer ce que cela signifie ?

Elise – Au secondaire, chaque classe a un-e «maître-sse de classe». Cette fonction donne droit à une décharge. Au primaire, nous remplissons aussi cette fonction, mais sans que cela soit reconnu. Avec la décharge prévue par la LEO, nous aurions une diminution de notre temps de travail (ou, à taux d'activité constant, une augmentation de salaire). Ce que je veux aussi souligner, c'est que cette amélioration, contrairement à ce qu'on a vu avec le nouveau système salarial Decfo-Sysrem, ne se fait pas aux dépens d'autres collègues. Elle ne revient pas à prendre aux un-e-s pour donner aux autres.

Julien – Mieux encore, en uniformisant «par le haut», la LEO réduit fortement le risque que la décharge au secondaire soit supprimée! En outre, il est aussi important pour les parents que le rôle de maître-sse de classe soit stabilisé.

Les degrés scolaires qui suivent la scolarité obligatoire ne semblent pas concernés...

Cora – La LEO n'a pas d'effets directs sur le secondaire II car elle ne modifie en rien son organisation, qui lui est propre. Mais sa mise en application – comme celle d'Ecole 2010 d'ailleurs – aurait une influence sur les élèves et donc forcément sur celles et ceux qui poursuivent leur scolarité dans le postobligatoire. Dans cette optique, il est vrai que la LEO aurait dû mieux s'articuler avec le secondaire II. Le SSP a regretté l'absence d'une réflexion globale incluant les lois qui régissent les gymnases et la formation professionnelle. Mais avec davantage d'heures d'école au niveau obligatoire comme le propose la LEO, on peut espérer que les élèves soient mieux préparés et subissent moins d'échecs. Et un système plus souple et moins stigmatisant ne peut qu'avoir un effet positif pour la suite de la scolarité.

Que diriez-vous aux collègues qui sont hésitant-e-s face à la LEO ?

Elise – Certaines personnes comparent la loi soumise au vote au projet antérieur qu'avait présenté le Département de la formation. Et comme la loi est moins ambitieuse, ils pensent voter non... Je partage leur déception par rapport à ce recul, mais c'est avec le système en vigueur qu'il



Cora Antonioli, Julien Eggenberger et Elise Glauser.

VALDEMAR VERISSIMO

faut comparer, pas avec un projet qui a été abandonné!

Julien – Je mets en évidence que la LEO propose un financement complémentaire: ce n'est pas le cas de tous les projets! Bien sûr, on n'a pas de garantie que les moyens soient toujours à disposition. Mais on ne l'a pas non plus avec le statu quo! Ce sera à nous, dans tous les cas, de nous battre pour que les prochaines années se passent dans de bonnes conditions. Il faut aussi expliquer en quoi la position du «deux fois non» prônée notamment par la Société des maître-sse-s secondaires (SVMS, association membre de la fédération SUD), revient à défendre le statu quo et donc préserver les filières et toutes les limites de l'école actuelle. C'est aussi renoncer à une amélioration significative du statut de nos collègues généralistes et un renforcement de la grille horaire. Une position que nous avons considérée comme indigne.

Cora – Des collègues pensent voter non à LEO pour sanctionner les décisions prises par les autorités à l'encontre des enseignant-e-s et de l'école (dévalorisations salariales, mesures d'austérité, etc.). Je leur réponds qu'ils ont raison d'en vouloir à leur employeur, mais qu'il faut voter sur le contenu de la loi. Et que voter oui, parce que ce projet va dans le sens de ce qu'on souhaite, ne nous empêchera pas de continuer à revendiquer et à nous mobiliser!

Julien – C'est pareil concernant les branches créatrices et manuelles. Le mépris affiché dans le projet de nouvelle grille horaire à l'égard de ces disciplines mérite une réaction forte, et le SSP y contribue activement. Mais il faut rappeler qu'il s'agit des modalités choisies par le canton pour appliquer le Plan d'études romand et n'a rien à voir avec les objets en votation. De même, l'intégration des élèves à besoins particuliers dans les classes, intégration dont les modalités d'application ont fait l'objet de critiques vives et souvent justifiées, est liée à un concordat intercantonal sans rapport avec les objets du 4 septembre. Un vote sanction manquerait sa cible.

Et Ecole 2010, alors ?

Julien – Les initiant-e-s ont une approche très démagogique: ils répé-

tent que les choses ne vont pas bien actuellement et essaient de se profiler comme les défenseurs du corps enseignant. Mais leur texte de loi n'apporte aucune amélioration au statut des enseignant-e-s! Et il ne propose rien de concret pour que les élèves apprennent mieux.

Elise – Sauf si on considère qu'«apprendre mieux», c'est simplement adapter les élèves au marché du travail... Bien sûr qu'il faut préparer les jeunes à la vie active, mais nous, nous ne voulons pas des petits robots, sans autonomie et sans esprit critique!

Cora – Concernant les méthodes d'enseignement, les initiant-e-s invo-

quent la liberté pédagogique de l'enseignant-e, mais leur texte veut aussi imposer le recours prioritaire aux «méthodes explicites». La LEO, au contraire, introduit sans restriction la reconnaissance légale de la liberté pédagogique – c'est une conquête syndicale, car cela n'a pas toujours été la position du département! La loi reconnaît ainsi que les enseignant-e-s sont des professionnel-le-s, capables de faire les bons choix pédagogiques en fonction de la situation.

ENTRETIEN – PHILIPPE MARTIN
RÉDACTEUR

Oui à l'initiative «Vivre et voter ici»

VAUD – Autre objet de la votation du 4 septembre, le droit de vote et d'éligibilité des étrangères et étrangers sur le plan cantonal.

Depuis 2003, ces droits politiques ont été reconnus sur le plan communal aux personnes de nationalité étrangère. Mais ils n'existent pas au niveau cantonal, niveau où se prennent des décisions importantes pour l'ensemble des habitant-e-s, quelle que soit la couleur de leur passeport.

L'Union syndicale vaudoise fait partie du comité d'initiative. Le SSP – Région Vaud, dans le cadre de ses activités pour les droits des travailleuses et travailleurs migrant-e-s, invite tous les collègues du canton de Vaud qui ont le droit de vote au niveau cantonal à voter OUI, afin que ce droit soit reconnu également aux autres collègues!

Vous trouverez de plus amples informations et un argumentaire détaillé



sur le site du comité d'initiative:
www.vivreetvoterici.ch

SERVICES PUBLICS

Une autre école est possible

Le 4 septembre, la possibilité d'améliorer l'école vaudoise s'offre à nous. Notre syndicat est convaincu qu'une autre école est possible, une école qui dépasse la logique utilitariste qui lui est assignée et sa très forte sélection sociale, une école qui favorise l'émancipation des classes populaires.

Depuis longtemps, nous nous battons pour renforcer l'école publique car nous sommes conscient-e-s de ses limites. Nous savons aussi que les défauts de l'école actuelle sont aggravés par l'imperméabilité du système, qui rend particulièrement déterminante cette sélection précoce, et par les conséquences des plans d'économie successifs, qui laissent une école vaudoise exsangue, d'autant que de nouveaux défis se posent aujourd'hui (diversité toujours plus grande des élèves, dimensions socio-éducatives, etc.) et que les moyens pour y faire face ne sont pas toujours là.

Le 4 septembre, trois résultats bien différents peuvent sortir des urnes:

- > l'entrée en vigueur de l'initiative «Ecole 2010»;
- > l'entrée en vigueur de la Loi sur l'enseignement obligatoire (la LEO);
- > le statu quo (maintien de la Loi scolaire actuelle).

C'est entre ces trois possibilités – quand bien même elles sont toutes plus ou moins éloignées de l'école que nous souhaitons – que nous avons dû nous déterminer.

Ecole 2010 prétend rendre l'école plus «exigeante», or en renforçant l'exclusion, les inégalités et la sélection, l'initiative choisit la voie de la paresse et du confort et ne va en rien rendre l'école plus exigeante ou plus efficace. L'école actuelle manque d'abord d'exigences envers elle-même, car elle laisse de nombreux élèves sans solution; c'est ce problème qui doit être réglé en priorité. Les propositions de la LEO, bien que modestes, vont dans la bonne direction.

Certains penseront peut-être qu'il faut renvoyer ce texte à ses auteurs au motif qu'il manque d'ambition. Certes, on ne prétendra pas que le contre-projet constitue la réforme historique qui concrétisera une école garante d'une justice sociale enfin réalisée, comme certains tentent de le faire entendre. Malgré tout, c'est aujourd'hui qu'il faut prendre ses responsabilités et indiquer par un vote que la direction est la bonne. Ceux qui motivent leur opposition à la LEO par l'attente d'un geste plus ambitieux manquent de courage et de cohérence et cachent, parfois, un profond conservatisme mal assumé.

Nous sommes convaincus que l'école d'aujourd'hui doit être améliorée et que le statu quo n'est pas défendable. Dès lors, nous vous invitons à voter NON à Ecole 2010 et OUI à la LEO.

JULIEN EGGENBERGER
PRÉSIDENT SSP – ENSEIGNEMENT